

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

27 NOVEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.

11-13-546

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

En ce nouveau mandat, le préfet débute son mot en souhaitant la bienvenue à tous pour cette première Table des maires. Félicitant les nouveaux élus, saluant les anciens élus ayant contribué au développement de la MRCT, il souhaite que les maires réélus se joignent à lui pour féliciter les nouveaux élus.

Le préfet mentionne que la présente réunion se veut une soirée d'intégration pour les nouveaux élus. Considérant la venue de 10 nouveaux élus, la MRCT juge important de débiter ce mandat en permettant à tous et chacun de se présenter, de comprendre le fonctionnement de la MRCT et de rencontrer M. Denis Moffet, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et M^{me} Chantale Carrier, conseillère du MAMROT.

De même, chaque élu se voit remettre un cartable; le préfet mentionne qu'en plus de mettre tous les élus au même niveau, ce conseil des maires a pour objectif de permettre à tous de mieux se connaître et de favoriser la création d'un esprit de groupe afin d'être en mesure de travailler tous ensemble pour le développement du Témiscamingue.

Le préfet salue également le fait qu'on retrouve à la MRCT une équipe dévouée et compétente, qui se fera un plaisir de les supporter.

Le préfet tient également à préciser certains aspects dans la gestion de la Table des maires qui doivent être améliorés. Premièrement, il souhaite que ce lieu reste un lieu d'échange ouvert et constructif; il est possible de parler librement, mais il faut le faire respectueusement. Étant le responsable du maintien de l'ordre et du décorum lors des séances du conseil, le préfet s'attend que tous respectent ce lieu ainsi que ceux qui y siègent. Il prévoit être beaucoup plus sévère sur ce point et il compte sur l'appui de tous pour l'épauler en ce sens.

Deuxièmement, le préfet se permet de rappeler qu'en siégeant au conseil des maires, les élus deviennent des conseillers de la MRCT et ils doivent se comporter comme tels. Les décisions doivent être prises dans l'intérêt supérieur du Témiscamingue. Ces mêmes décisions doivent être prises en respectant les valeurs de la MRCT, et être équitables envers tous les secteurs.

Au cours de la campagne, et à la différence de la première, le préfet s'est rendu compte qu'en tant que préfet sortant, il ne devait pas défendre ses positions, mais bien celles de la Table des maires, ce qui est normal, à condition que les élus soient solidaires face à leurs décisions. Il s'avère donc essentiel qu'un esprit de groupe règne au sein du conseil! Malgré tous les défis que cela comporte, travailler au bien-être de l'ensemble des citoyens et au meilleur développement dans l'intérêt de l'ensemble du territoire, doit être l'objectif à atteindre par le conseil.

En conclusion, le préfet invite les élus à la sagesse et à partager avec tous leurs idées. À considérer la MRC pour ce qu'elle est, soit une coopérative de services dédiée au monde municipal.

11-13-547

Rôles et responsabilités d'une MRC et des membres du conseil des maires.

M. Denis Moffet, directeur régional et M^{me} Chantal Carrier, conseillère aux opérations régionales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) sont présents à la rencontre.

Comme entrée en la matière, M. Moffet remercie la MRCT de cette opportunité pour venir rencontrer le nouveau conseil et informe les élus du rôle et support que le MAMROT peut offrir aux municipalités et à la MRC dans la réalisation de leurs mandats respectifs.

Par la suite, M^{me} Carrier débute sa présentation visant à informer les élus des compétences et responsabilités des Municipalités régionales de comté (MRC).

Les MRC ont été mises sur pied en 1979 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) pour s'occuper principalement d'aménagement du territoire. Au fil des ans, de nouvelles obligations et responsabilités se sont ajoutées, à titre d'exemple :

- Gestion des cours d'eau;
- Confection des rôles d'évaluation foncière;
- Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;
- Administration des TNO;
- Plan de gestion des matières résiduelles;
- Schéma de couvertures de risques en incendie.

D'autres compétences facultatives peuvent aussi être sous la responsabilité de la MRC, telles que la création d'un fonds de développement, participation à un programme et entente avec le MRN, devenir producteur d'énergie, déterminer par règlement un parc régional, constituer un fonds de développement du logement social, demander l'exclusion d'un lot de la zone agricole, etc.

Le Code municipal du Québec prévoit la déclaration de compétences en vertu de certains articles. Entre autres, la MRC de Témiscamingue s'était prévalu de l'article 678.02.1 pour la gestion des matières résiduelles.

M^{me} Carrier poursuit son exposé sur la composition et le fonctionnement du conseil de la MRC, principalement régie par la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. De plus, le conseil peut nommer des comités afin de pouvoir étudier des dossiers ou problématiques plus en profondeur. Le conseil des maires peut aussi, par règlement, constituer un comité administratif. Pour la MRCT, ce règlement fût mis en place le 28 juillet 1981 et réactualisé le 21 décembre 2011.

La présentation de M^{me} Carrier se conclut par une période de questions, offrant aux élus la possibilité de faire valoir leur questionnement en lien avec une MRC.

Finalement, pour compléter ce bloc sur les responsabilités d'une MRC, chaque mairesse ou maire se voit remettre de la documentation visant à outiller et informer les élus sur la MRC de Témiscamingue.

Chaque mairesse et maire reçoit un cartable où sont répertoriés :

- Présentation de la MRC de Témiscamingue;
- Guide d'accueil et de références des élus municipaux;
- Règlement régissant le comité administratif et la délégation de certaines compétences au comité administratif;
- Règlement régissant la période de questions lors des séances du conseil et du comité administratif;
- Règlement sur le Code d'éthique et déontologie de la MRC de Témiscamingue (employés et préfet);
- Fiches de présentation de chacun des employés.

Cet outil de référence, mis à la disposition des élus, sera bonifié au cours des prochaines séances, notamment en y insérant le budget 2014.

11-13-548

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

11-13-549

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 6 novembre 2013.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

11-13-550

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce que la MRCT peut trouver des manières de favoriser davantage l'implication de la population et ainsi faire preuve de plus de transparence? Par la même occasion, la MRCT pourrait-elle donner un temps de parole à la population sur les sujets qu'elle discute?

Réponse : Nous avons un nouveau conseil et c'est aux élus d'être des vecteurs des questions et des préoccupations de la population. Il est toujours possible de s'améliorer, la question doit être étudiée de manière plus attentive. Il y aurait peut-être lieu de travailler plus étroitement avec CKVM pour hausser la participation citoyenne.

➤ Question de M^{me} Chantale Tremblay :

La MRCT a-t-elle pris connaissance d'un article de La Frontière, daté du 22 novembre dernier, dans lequel la compagnie Tembec fait mention des difficultés de transformer la fibre au Québec, comparé avec l'Ontario, et remet en question les investissements prévus dans la phase 2 de son projet de modernisation?

Réponse : La MRCT n'a pas pris connaissance des articles en question. Elle rencontrera la compagnie dans un avenir rapproché pour faire le point.

➤ Question de M^{me} Lucie Charest :

Pourquoi y a-t-il eu un transfert de poste budgétaire de l'ordre de 10 000 \$, passant du conseil des maires au C.A.?

Réponse : La MRCT effectuera les vérifications nécessaires et une réponse écrite sera acheminée.

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Si je veux que le conseil des maires discute du sous-financement en éducation ou tout autre sujet, dois-je faire apporter ce point par le maire de ma municipalité?

Réponse : Oui

11-13-551

Budget 2014 – Rencontre de travail à planifier.

Lors de la séance du 6 novembre 2013, le comité administratif a adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reporter l'adoption du budget 2014 de la MRCT à la séance ordinaire du conseil des maires du 15 janvier 2014 afin de laisser le temps aux nouveaux élus de s'approprier les règles de fonctionnement de la MRCT.

➤ Avis de motion : 18 décembre 2013

➤ Adoption : 15 janvier 2014

- Envoi de l'avis d'élection pour les postes en élection : 16 décembre 2013; (Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes disponibles);
- Date limite pour acheminer son bulletin de vote : 15 janvier 2014;
- Envoi de la déclaration d'élection des candidats élus : 22 janvier 2014.

M. Warolin partage son intérêt à siéger au conseil d'administration de la FQM. Le conseil des maires appuie sa mise en candidature. Les municipalités seront informées de la suite de la démarche au cours des prochaines semaines.

11-13-554

Embauche d'un ingénieur forestier – Suivi de l'appel de candidatures.

Attendu que lors de sa séance du 18 septembre 2013, le conseil des maires autorisait un appel de candidatures pour combler un poste d'ingénieur forestier;

Attendu que l'affichage du poste s'est déroulé du 25 septembre au 12 octobre 2013;

Attendu qu'au terme de ce processus, un candidat correspondait au profil recherché afin de bien exécuter les mandats et tâches reliées à la fonction;

Attendu que le salaire demandé excède les prévisions budgétaires reliées à ce poste;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. André Pâquet
et résolu majoritairement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour un contrat de services professionnels en génie forestier.

Ce processus d'appel d'offres devra respecter en tout point les dispositions de la loi et plus particulièrement celles édictées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, notamment quant aux critères d'évaluation, au système de pointage et au mode de transmission des soumissions. Les documents d'appel d'offres doivent intégrer l'ensemble des conditions prévues à la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Témiscamingue.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	19	14 879
Contre	1	831
Monsieur le conseiller de comté, Jean-Yves Parent (Duhamel-Ouest), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue (FADET) – Prolongation de l'entente spécifique et de l'entente administrative.

11-13-555

Le Fonds d'adaptation et de diversification économique (FADET) a été mis sur pied en octobre 2011 afin d'accélérer la relance de l'économie du Témiscamingue.

Chaque partenaire (Conférence régionale des élus (CRÉ), la Société de développement du Témiscamingue (SDT) et la MRC de Témiscamingue (MRCT)) contribue à ce fonds à la hauteur de 75 000 \$ pour une durée de trois ans. L'entente prend fin au 31 mars 2014.

La part du financement de la MRCT (75 000 \$/an) provient du fonds du Pacte rural.

Le fonds se divise en trois volets. Pour les dépenses admissibles, les volets 1 et 2 financent les honoraires professionnels et frais de déplacement reliés aux services pour :

- L'évaluation de l'opportunité d'un projet;
- La faisabilité du projet incluant l'évaluation des approvisionnements, l'analyse du marché et de ses tendances, la faisabilité technique et financière;
- La validation des technologies, équipements et processus de production;
- La coordination et la gestion de projet.

Pour le volet 3, l'aide financière sera versée pour des missions exploratoires ayant lieu à l'extérieur de l'Abitibi-Témiscamingue notamment pour les dépenses suivantes : frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance ou location de kiosques pour participer à des foires et expositions.

État de situation – Contribution de la MRCT

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Total
Répartition financement	60 000 \$	135 000 \$	30 000 \$	225 000 \$
Financement attribué	19 500 \$	112 801 \$	13 500 \$	145 801 \$
Solde (disponibilité)	40 500 \$	22 199 \$	16 500 \$	79 199 \$

Considérant que le volet 2 du FADET permet de défrayer les honoraires professionnels pour faire différentes validations pour un maximum de 50 000 \$ par projet;

Considérant que le volet 3 sert à défrayer des coûts de missions pour un maximum de 2 000 \$ par projet;

Considérant qu'au 30 octobre 2013, la disponibilité budgétaire du FADET pour le volet 2 était de 58 379 \$ (22 199 \$ – MRCT) et de 58 080 \$ (16 500 \$ – MRCT) pour le volet 3;

Considérant la recommandation du comité de gestion et d'évaluation du fonds;

Considérant que l'entente spécifique portant sur le Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue se termine le 31 mars 2014;

Considérant le solde actuel total du FADET de 230 192 \$, dont 79 199 \$ provenant de la MRCT;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ De transférer 25 000 \$ du volet 3 au volet 2, soit 5 000 \$ provenant de la MRCT et 20 000 \$ de la SDT;
- ❖ De prolonger l'entente spécifique et l'entente administrative au 31 mars 2015;
- ❖ D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Cette prolongation se fera à même les sommes pour lesquels les trois bailleurs de fonds se sont déjà engagés. Le solde dû par chacun sera versé sur deux ans soit en 2013-2014 et 2014-2015.

11-13-556

Appui à la campagne de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) « Désamorçons la crise du logement au Canada ».

Attendu qu'un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logements est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles et à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société;

Attendu que le coût élevé du logement est l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens, alors qu'un Canadien sur quatre paie plus pour se loger qu'il n'en a les moyens et que l'endettement hypothécaire des Canadiens atteint maintenant plus de 1,1 billion de dollars;

Attendu que la Banque du Canada a affirmé que le coût de l'habitation et la dette des ménages compromettent la sécurité financière personnelle de nos concitoyens et mettent notre économie en péril;

Attendu que ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison sont aux prises avec la pénurie de logements locatifs et les loyers à la hausse qui en résultent, tout comme les travailleurs qui cherchent à se loger dans des régions en plein essor économique;

Attendu que les logements sociaux manquent aussi cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître;

Attendu que des initiatives concertées sont nécessaires pour empêcher que les enjeux du logement ne soient délestés aux gouvernements locaux et pour harmoniser les programmes et politiques fédérales, provinciales et territoriales aux mesures déjà prises par les gouvernements locaux;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne pour le logement sous le thème « Désamorçons la crise du logement au Canada », afin d'inciter le gouvernement fédéral à procurer un plus grand choix de logements aux Canadiens et à collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de concevoir un plan à long terme pour assurer l'avenir du système de logement au Canada;

Attendu que la FCM a demandé à ses municipalités membres d'adopter une résolution de conseil à l'appui de cette campagne;

Attendu que notre MRC a des besoins de logement qui ne peuvent être comblés sans une planification à long terme et des investissements que seul le leadership fédéral peut concrétiser;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires appuie la campagne pour le logement de la FCM et incite le ministre de l'Emploi et du Développement social à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantit le maintien des investissements de base, améliore la prévisibilité, protège les Canadiens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars et assure un parc solide de logements locatifs abordables pour les Canadiens;
- ❖ D'envoyer une copie de la présente résolution au ministre susmentionné, au ministre Sylvain Gaudreault des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la députée fédérale, M^{me} Christine Moore, à la Fédération canadienne des municipalités et à la Fédération québécoise des municipalités.

11-13-557

Forum sociocommunautaire les 5 et 6 décembre 2013 sous le thème « Mettre l'épaule à la roue ».

Le Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT) organise un Forum sociocommunautaire les 5 et 6 décembre 2013. Sous le thème « Mettre l'épaule à la roue », l'objectif de ce forum vise à établir des axes d'interventions dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les thèmes du logement, du transport collectif, de l'alimentation seront abordés.

Les élus sont invités à participer à ce forum.

11-13-558

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à son règlement de zonage (règlement n° 602, adopté le 12 novembre 2013).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la Ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour prolonger une zone commerciale le long de la montée Letang (projet d'épicerie);

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 602, adopté le 12 novembre 2013 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 602 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement (second projet) : 12 novembre 2013

Date de réception à la MRCT : 20 novembre 2013

11-13-559

Sécurité incendie.

M. Mario Drouin, maire de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre, interpelle le conseil sur les problèmes vécus dans sa municipalité en matière de sécurité incendie. Il souhaite entreprendre des démarches pour analyser un possible regroupement afin de mieux desservir ses citoyens.

Les élus des municipalités avoisinantes (Béarn, Duhamel-Ouest, Laniel, Lorrainville et Ville-Marie) manifestent un vif intérêt à organiser une rencontre avec M. Drouin pour discuter d'un mode de collaboration pour remédier à la situation. Une rencontre devrait se tenir en janvier 2014.

11-13-560

Projet de construction d'une résidence pour aînés – Appui à la municipalité de Laverlochère.

Considérant l'importance d'appuyer toute démarche visant l'occupation dynamique et la vitalité de notre MRC;

Considérant la pénurie de logements au Témiscamingue;

Considérant que pour l'ensemble de la population témiscamienne, la part des 65 ans et plus passera de 17 % en 2011 à 30 % en 2031;

Considérant que cet accroissement aura un impact sur l'organisation des services en matière de logement, de ressources d'hébergement, de soutien à domicile;

Considérant qu'au moins 66 logements de type HLM et 154 places d'hébergement devront être développés d'ici 2031 pour pallier au besoin en logements auprès des personnes âgées;

Considérant que la municipalité de Laverlochère est porteuse d'un projet de résidence pour aînés sur leur territoire visant à combler ce réel besoin de logements;

Considérant que ce projet vise une clientèle tant locale que régionale;

Considérant que ce projet vise à mobiliser le milieu afin de favoriser le maintien des personnes âgées dans les municipalités rurales;

Considérant l'importance du sentiment d'appartenance à une communauté pour les personnes âgées et de demeurer en contact avec leurs racines familiales;

Considérant que plus de 70 personnes ont pris part à la présentation de ce projet le 20 août 2013, assurant un appui important à la municipalité de Laverlochère pour la poursuite de leur démarche;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires appuie la municipalité de Laverlochère dans sa démarche de construction d'une résidence pour personnes âgées et de recommander aux ministères et organismes concernés de tout mettre en œuvre afin que la municipalité puisse atteindre son objectif.

Ce projet consiste à la construction d'une résidence de 12 appartements pouvant loger entre 20 et 25 personnes âgées semi-autonomes. Cette résidence offrira un cadre de vie paisible à une clientèle n'ayant pas à s'exiler hors de leur municipalité pour obtenir ce service. Au-delà de répondre à un besoin important en matière de logement, ce projet concrétisera la création d'au moins trois emplois.

11-13-561

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

- Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce que, lors de l'embauche d'une firme ou d'un ingénieur forestier, cette même ressource sera-t-elle en mesure d'assurer également la gestion de la Table GIRT?

Réponse : La personne-ressource qui sera embauchée pilotera la future Table de gestion des ressources du territoire de la MRC. Pour ce qui est de la Table GIR, il semble que l'orientation préconisée par la Conférence régionale des élus soit que cette dernière devienne régionale.

- Question de M^{me} Chantale Tremblay :

Le maintien des Tables GIR n'est-il pas une obligation légale?

Réponse : C'est la Conférence régionale des élus qui possède cette responsabilité. Nous étions, auparavant, la seule région où on y retrouvait une structure décentralisée.

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Est-ce qu'on dit la Ville du Témiscaming ou la Ville de Témiscaming?

Réponse : C'est la Ville de Témiscaming.

11-13-562

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 18 décembre 2013

Il est 21 h 45.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.